



**Municipalité
Mont-Saint-Pierre**
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 7 février, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche
Siège # 2 - Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Rehel
Siège # 4 - Alain Gagnon
Siège # 5 - Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 6 - Yannick Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

[14-02-2024]

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 11 janvier 2024

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

06 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

06.01 - Approbation de l'organigramme du camping pour la saison 2024 et embauche

06.02 - Contrat pour courriel

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Règlement concernant la sécurité incendie de la municipalité; **Adoption**

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Travail forestier au Camping Municipal

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.01 - Résolution d'engagement pour la préservation de la biodiversité

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.01 - Règlement concernant le plan d'urbanisme de la municipalité; **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

12.02 - Règlement concernant le plan de zonage de la municipalité; **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

13 - LÉGISLATION

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose 3 documents d'information aux membres du conseil.

- Lettre de remerciement du comité des loisirs
- Demande de rencontre avec le CSMSP
- Défaut de paiement de taxes municipale en préparation de la vente pour taxes.

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[15-2-2024]

04.01 - Séance ordinaire du 11 janvier 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

[16-2-2024]

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, et greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gagnon
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 07-02-2024 totalisant 30 458.61 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

[17-2-2024]

06.01 - Approbation de l'organigramme du camping pour la saison 2024 et processus d'embauche

CONSIDÉRANT les besoins du camping municipal identifié par la directrice générale.

CONSIDÉRANT qu'il faut préparer la saison 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'organigramme présenté soit mis en place.

QUE la directrice générale procède à l'embauche de Madame Annie Bédard comme Coordonnatrice du camping.

D'AUTORISER la directrice générale et/ou la coordonnatrice de procéder au processus d'embauches; affichage de poste, entrevue et embauche.

D'AUTORISER la directrice générale ou en son absence le maire ou en son absence le maire supplément à signer les contrats de travail et à y effectuer toute modification mineur jugé nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.02 - Contrat de courriel

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en matière de gestion de courriels

CONSIDÉRANT que la présente solution n'était que temporaire.

CONSIDÉRANT que la dépense a été prévu au budget 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :
D'AUTORISER la directrice générale ou en son absence le maire ou en son absence le maire suppléant à signer le contrat avec Informidata et de payer les dépenses s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

[18-2-2024]

07.01 - Règlement concernant la sécurité incendie de la municipalité; **Adoption**
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Marise Ouellet et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil 11 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement 237-2024 sur la sécurité incendie de la municipalité du Mont-Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

[19-2-2024]

10.01 - Travail forestier au Camping Municipal
CONSIDÉRANT que des travaux forestiers sur le camping municipal sont nécessaires afin de préserver les bâtiments.

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire ou la directrice générale de signer les ententes pour et au nom de la municipalité de Mont-Saint-Pierre avec Les conseillers forestiers Foromo Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

[20-2-2024]

11.01 - Résolution d'engagement pour la préservation de la biodiversité
CONSIDÉRANT que la biodiversité est un élément essentiel du milieu de vie des animaux et des plantes et qu'elle fournit des biens essentiels à la société humaine;

CONSIDÉRANT que la communauté scientifique mondiale signale un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;
CONSIDÉRANT qu'au cours de la 15e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est tenue en décembre 2022 à Montréal, le gouvernement du

Québec a pris un engagement formel dans l'atteinte des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal auprès de la communauté internationale;

CONSIDERANT que l'atteinte des cibles nationales et internationales pour préserver la biodiversité dépend de la volonté, de l'action commune et de la coopération de chaque organisation et chaque individu;

CONSIDERANT que plusieurs États, villes et organismes partout dans le monde ont déjà fait part de leurs engagements formels pour la protection de la biodiversité;

CONSIDERANT que le Gouvernement du Québec développe présentement le Plan nature 2030 pour guider et soutenir la société québécoise dans l'atteinte des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité;

CONSIDERANT que la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population gaspésienne en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

CONSIDERANT que l'ensemble des acteurs de la Gaspésie sont également sollicités et appelés à s'engager et agir pour la préservation de la biodiversité;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Daraïche

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité Mont-Saint-Pierre s'engage :

À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030;

À travailler en concertation avec le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

[21-2-2024]

12.01 Règlement concernant le plan d'urbanisme de la municipalité;

- **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Avis de motion est donné par la conseillère Colette Rehel à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le projet de règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[22-2-2024]

12.02 Règlement concernant le plan de zonage de la municipalité;

- **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Avis de motion est donné par la conseillère Marise Ouellet à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LÉGISLATION

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions / aucune question

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

[23-2-2024]


SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche

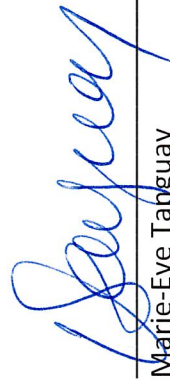
IL EST RÉSOLU Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Magella Emond
Maire


Marie-Eve Tabguay
Directrice Générale secrétaire et trésorière